



VILLE THERMALE & TOURISTIQUE

AVIS D'APPEL PUBLIC

A LA CONCURRENCE

1 - Identification de l'organisme qui passe le marché :

Groupement de commandes entre la Ville de Luxeuil les Bains et la Communauté de Communes du pays de Luxeuil.

Coordonnateur :
Ville de Luxeuil les Bains
1 Place Saint Pierre
70300 LUXEUIL LES BAINS

2 - Objet du marché :

Schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales

3 - Caractéristiques du marché :

Le présent marché comporte 5 phases :

- Phase 1 : cadrage de l'étude, bilan de l'existant
- Phase 2 : Réalisation du diagnostic patrimonial approfondi des réseaux
- Phase 3 : Elaboration de plusieurs scenarii et étude comparative
- Phase 4 : Choix d'un scenario, élaboration du schéma directeur
- Phase 5 : Enquête publique pour l'approbation du plan de zonage (phase faisant l'objet d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil)

4 - Critères d'attribution :

Critères de sélection :

L'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique de l'offre, noté sur 60 points au regard des sous critères suivants :
 - Moyens humains affectés à la réalisation de la mission présentant - 30 points:
 - Les qualifications de l'équipe (appréciées à partir de l'expérience professionnelle (CV) de l'ensemble des intervenants dans chaque domaine d'expertise) - 15 points
 - La décomposition du temps passé par phase et par intervenant - 15 points

- Moyens techniques du candidat présentant – 30 points :
 - Note méthodologique - 15 points
 - Planning détaillé par phase faisant apparaître les jours de réunion et les étapes de validation – 15 points

➤ Prix des prestations, noté sur 40 points

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées entre l'acte d'engagement et les autres pièces de l'offre, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de l'offre. Toutefois, si le prestataire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le candidat retenu sera celui qui aura obtenu le plus grand nombre de points.

Négociation – audition

Après examen des propositions, la collectivité pourra engager des négociations avec le ou les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes.

Une audition pourra être organisée. La participation à cette phase d'audition sera déterminée par l'approche du candidat des objectifs et des attentes de la collectivité. Pendant cette audition, le candidat présentera notamment sa perception de la prestation.

L'invitation à l'audition (transmise par tout moyen) sera effectuée avec un préavis minimum de 24 heures. La participation du candidat est intégrée dans les critères de sélection des offres.

Ceux-ci- disposeront alors d'un délai de 24 heures minimum à compter de l'invitation à négocier (transmise par tout moyen : fax, lettre ou e-mail) pour faire parvenir toute nouvelle proposition suivant les modalités énoncées par cette invitation, étant entendu que l'accord ne devient définitif qu'après notification du marché.

5 - Procédure :

Marché passé sur procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des marchés publics.

6 - Date limite de réception des offres : 10 août 2016 à 16h00, dernier délai.

7 - Date d'envoi à la publication : 1^{er} juin 2016

8 - Condition de retrait du DCE : Le DCE est disponible sur le site achatpublic.com sous la référence : 2016/15

9 - Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite (fax, lettre) ou électronique à l'acheteur public en précisant l'objet "*AMO – SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES*".

Les demandes devront être transmises à l'adresse suivante :

sophie.mielle@luxeuil-les-bains.fr